

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PPCMOI-2026-01

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance extraordinaire tenue jeudi 21 mai 2026, a adopté le projet de Résolution PPCMOI-2026-01 en vertu du Règlement numéro 2026-425 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La résolution a pour objet de permettre :

- La subdivision de lots avec des largeurs respectives de 7,55 mètres et de 22,44 mètres contrairement à la largeur minimale prescrite de 30 mètres;
- La construction d'un bâtiment de 4 logements et la construction d'un bâtiment de 6 logements, l'usage « Multifamiliale 4 à 6 logements » étant non-authorized dans la zone 133-REC ainsi que dans la zone 233-C;
- Une marge de recul arrière de 3 mètres contrairement à la marge minimale prescrite de 5 mètres;
- L'implantation d'un aménagement pour matières résiduelles en cour avant donnant sur la rue Gaspé contrairement à l'interdiction prescrite;
- Un bâtiment commercial et résidentiel comprenant un total de 8 cases de stationnements.

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de résolution aura lieu **le lundi le 1^{er} juin 2026 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de résolution et les étapes de son adoption seront expliqués et toute personne désirant s'exprimer seront entendues.

Pour consulter les documents :

Une copie du projet de résolution peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc), durant les heures normales de travail, ou sur le site internet au lien suivant : www.valdessources.ca

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 22 mai 2026.



Annie Lamontagne,
Greffière